

---

# Les perspectives budgétaires des Entités fédérées de 2013 à 2023 tenant compte de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat

---

V. SCHMITZ, B. SCORNEAU, S. THONET et R. DESCHAMPS

Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique (CERPE) – UNamur

NOVEMBRE 2013

## ABSTRACT

Le CERPE analyse dans quatre cahiers de recherche les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française pour la période 2013-2023, tenant compte de l'impact budgétaire de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat<sup>1</sup>.

Les ajustements budgétaires (1<sup>er</sup> ajustement pour la RBC et la Cocof, 2<sup>nd</sup> ajustement pour la RW et la CF) ainsi que les budgets 2014 initiaux n'ayant pas encore été votés, la réalisation de ces perspectives budgétaires à l'horizon 2023 a comme point de départ les budgets 2013 initiaux (pour la RBC et la Cocof) et les 1<sup>ers</sup> ajustements 2013 (pour la RW et la CF).

Nous calculons **dans un premier temps** les projections dans le **cadre législatif actuel** (projection « pré-réforme »), en ce compris notamment le premier volet du refinancement des institutions bruxelloises prévu dans l'accord du 11/10/2011 sur la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État, déjà voté en 2012. **Dans un deuxième temps, nous intégrons l'impact budgétaire de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat.**

Cette façon de procéder a également été suivie lors de notre première estimation des perspectives post-réforme présentée dans l'ouvrage « La 6<sup>e</sup> réforme du fédéralisme belge et ses conséquences budgétaires », paru en février 2013<sup>2</sup>. Depuis cette publication, le calcul de l'impact budgétaire de la 6<sup>ème</sup> réforme a été actualisé par les équipes des Professeurs Mignolet et Dejardin (CERPE, UNamur) et des Professeurs Plasman et Kestens (DULBEA, ULB)<sup>3</sup>, sur base de la Proposition de Loi Spéciale du 24 juillet 2013 portant réforme du financement des Communautés et des Régions, élargissement de l'autonomie fiscale des Régions et financement des nouvelles compétences.

---

<sup>1</sup> Ces working papers sont téléchargeables sur [www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers](http://www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers).

<sup>2</sup> Dejardin *et al.* (2013), « La 6<sup>e</sup> réforme du fédéralisme belge et ses conséquences budgétaires », De Boeck.

<sup>3</sup> Clerbois *et al.* (2013), « La 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat : impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement », Working Paper n°65 (Novembre 2013), CERPE & DULBEA, téléchargeable sur [www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers](http://www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers).

Le point d'amorçage des projections dans le cadre institutionnel pré-réforme correspond aux budgets 2013 (initial pour la RBC et la Cocof, 1<sup>er</sup> ajustement pour la RW et la CF). Les projections des recettes et des dépenses se basent ensuite sur une hypothèse d'environnement politique **à décision inchangée**, c'est-à-dire **sans aucune nouvelle décision future à caractère budgétaire**. En d'autres termes, il s'agit d'une simulation « plancher » ou en « affaires courantes », au sens où elle est basée sur l'hypothèse théorique selon laquelle, d'une part, il n'y a pas d'augmentation des dépenses primaires au-delà de l'inflation, hormis celles qui découlent de décisions **déjà prises** ou qui évoluent selon une dynamique propre et, d'autre part, il n'y a pas de création de nouvelles recettes autres que les recettes propres actuelles.

Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent l'exercice de projection à l'horizon 2023 sont résumées ci-dessous.

#### Paramètres macroéconomiques à la base de la simulation à l'horizon 2023

	Croissance annuelle moyenne 2013-2023
Taux de croissance réelle du PIB	1,52%
Taux de fluctuation des prix à la consommation	1,61%
Taux de croissance des prix santé	1,62%
Taux d'intérêt à LT du marché	3,01%

Sources : Bureau fédéral du Plan, Ministère des Finances et calculs CERPE

La projection des recettes et des dépenses sur la période 2013-2023 entraîne les taux de croissance annuels moyens repris ci-dessous ; nous les comparons à ceux obtenus pour la période 2002-2013. Comme on le voit, les perspectives budgétaires à décision inchangée ne reflètent pas le comportement passé.

#### Croissance nominale annuelle moyenne des recettes et des dépenses en Région wallonne (%)

	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2002-2013 (initiaux)</i>	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2013-2023</i>
Recettes totales hors emprunts	3,18%	2,74%
Dépenses primaires totales	3,61%	1,27%

Source : calculs CERPE

#### Croissance nominale annuelle moyenne des recettes et des dépenses en Communauté française (%)

	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2002-2013 (initiaux)</i>	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2013-2023</i>
Recettes totales hors emprunts	3,34%	3,38%
Dépenses primaires totales	3,44%	2,24%

Source : calculs CERPE

#### Croissance nominale annuelle moyenne des recettes et des dépenses en Région de Bruxelles-Capitale (%)

	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2002-2013 (initiaux)</i>	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2013-2023</i>
Recettes totales hors emprunts	4,50%	2,81%
Dépenses primaires totales	5,45%	1,04%

Source : calculs CERPE

#### Croissance nominale annuelle moyenne des recettes et des dépenses en Cocof (%)

	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2002-2013 (initiaux)</i>	<i>Croissance annuelle nominale moyenne 2013-2023</i>
Recettes totales hors emprunts	3,75%	2,09%
Dépenses primaires totales	3,73%	1,58%

Source : calculs CERPE

## PERSPECTIVES BUDGETAIRES A L'HORIZON 2023 INTEGRANT L'IMPACT BUDGETAIRE DE LA 6<sup>EME</sup> REFORME DE L'ÉTAT

---

Les perspectives budgétaires des Entités fédérées francophones intégrant l'impact budgétaire de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat sont construites sur base des perspectives budgétaires dans le cadre institutionnel « pré-réforme », auxquelles est ajouté l'impact budgétaire de la 6<sup>ème</sup> réforme, calculé par les équipes du CERPE et du DULBEA. Les hypothèses de projection des recettes et des dépenses qui découlent de la réforme sont brièvement résumées ci-dessous.

Le calcul de l'impact budgétaire de la 6<sup>ème</sup> réforme se base sur les mêmes paramètres macroéconomiques que ceux utilisés pour les projections budgétaires « pré-réforme ».

Sauf exceptions<sup>4</sup>, **la réforme est supposée entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014.**

Son impact budgétaire est introduit dans les projections « pré-réforme » en ajoutant aux dépenses les nouvelles dépenses liées aux transferts de compétences et les dépenses supplémentaires liées à la responsabilisation pension.

L'impact de la 6<sup>ème</sup> réforme est également introduit en ajoutant aux recettes « pré-réforme » les nouvelles recettes liées aux transferts de compétences, l'impact budgétaire de la nouvelle LSF et la participation à l'assainissement budgétaire. Il est également tenu compte des socles compensatoires, dont l'impact budgétaire est intégré à celui des recettes. Ces différentes hypothèses sont décrites dans la *cinquième partie* de chaque rapport.

**Le solde final présenté pour les projections budgétaires « post-réforme » est le solde net à financer.** Les corrections de passage au solde de financement SEC ne sont donc pas mentionnées. En effet, l'attribution des nouvelles compétences aux Entités fédérées laisse supposer de nombreuses modifications du calcul de ces corrections de passage, que nous ne pouvons prévoir<sup>5</sup>. Il est donc important de souligner que les soldes nets à financer présentés ci-dessous ne sont pas comparables aux objectifs budgétaires fixés en termes de solde de financement SEC, récemment annoncés par les différents gouvernements.

Comme on le voit dans les tableaux ci-dessous, l'introduction de l'impact budgétaire lié à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat entraîne une **détérioration des perspectives budgétaires pour la Région wallonne, la Communauté française et la Cocof** : chaque année, l'augmentation des dépenses primaires dépasse l'accroissement des recettes, ce qui affecte défavorablement le solde primaire et le solde net à financer. A l'inverse, l'introduction de l'impact budgétaire de la réforme a un **impact positif sur les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale**, l'augmentation des dépenses étant plus que compensée par l'accroissement des recettes.

Les projets de budgets 2014 présentés par les Gouvernements des Régions et Communautés ne sont pas intégrés ici. Ils modifieront toutefois les soldes budgétaires 2014 ainsi que les perspectives budgétaires des années suivantes.

---

<sup>4</sup> Voir art.80 de la Proposition de Loi Spéciale du 24 juillet 2013

<sup>5</sup> Toutefois, l'impact budgétaire de la réforme étant limité pour la Cocof (seule la responsabilisation pension intervient), l'estimation des corrections SEC 95 de la Cocof ne devrait pas être fortement modifiée par rapport à la simulation « pré-réforme ».

**Perspectives budgétaires « post-réforme » de la Région wallonne (milliers EUR)**

	<i>Budget 2013 ajusté</i>	<i>2014 CERPE</i>	<i>2015 CERPE</i>	<i>2019 CERPE</i>	<i>2023 CERPE</i>
<b>Recettes totales hors emprunts</b>	<b>7.079.557</b>	<b>7.170.813</b>	<b>9.459.269</b>	<b>10.412.363</b>	<b>11.746.264</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-64.785	2.043.837	2.052.341	2.403.697
<b>Dépenses primaires totales</b>	<b>7.311.411</b>	<b>7.422.491</b>	<b>9.743.230</b>	<b>10.404.860</b>	<b>11.082.261</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	3.514	2.330.589	2.553.408	2.715.638
<b>Solde primaire</b>	<b>-231.854</b>	<b>-251.679</b>	<b>-283.960</b>	<b>7.503</b>	<b>664.003</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-68.299	-286.752	-501.067	-311.941
Charges d'intérêt totales	240.421	247.739	261.128	330.888	348.726
<b>Solde Net à financer</b>	<b>-472.275</b>	<b>-499.418</b>	<b>-545.088</b>	<b>-323.385</b>	<b>315.277</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-68.299	-288.528	-559.137	-385.736

Sources : documents budgétaires de la Région wallonne ; calculs CERPE.

**Perspectives budgétaires « post-réforme » de la Communauté française (milliers EUR)**

	<i>Budget 2013 ajusté</i>	<i>2014 CERPE</i>	<i>2015 CERPE</i>	<i>2019 CERPE</i>	<i>2023 CERPE</i>
<b>Recettes totales hors emprunts</b>	<b>9.214.375</b>	<b>9.431.526</b>	<b>13.394.592</b>	<b>15.282.605</b>	<b>17.085.864</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-25.260	3.600.795	4.084.872	4.477.290
<b>Dépenses primaires totales</b>	<b>9.385.227</b>	<b>9.587.696</b>	<b>13.463.887</b>	<b>14.945.175</b>	<b>16.422.754</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	54.561	3.737.716	4.362.538	4.892.838
<b>Solde primaire</b>	<b>-170.852</b>	<b>-156.170</b>	<b>-69.295</b>	<b>337.430</b>	<b>663.110</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-79.821	-136.920	-277.666	-415.548
Charges d'intérêt totales	194.775	203.694	213.051	235.332	235.332
<b>Solde Net à financer</b>	<b>-365.627</b>	<b>-359.864</b>	<b>-282.346</b>	<b>102.097</b>	<b>427.778</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-79.821	-138.995	-297.687	-435.569

Sources : documents budgétaires de la Communauté française ; calculs CERPE.

**Perspectives budgétaires « post-réforme » de la Région de Bruxelles-Capitale (milliers EUR)**

	<i>Budget 2013 initial</i>	<i>2014 CERPE</i>	<i>2015 CERPE</i>	<i>2019 CERPE</i>	<i>2023 CERPE</i>
<b>Recettes totales hors emprunts</b>	<b>3.114.782</b>	<b>3.266.784</b>	<b>4.152.842</b>	<b>4.573.216</b>	<b>5.146.580</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	131.272	895.849	896.996	1.036.663
<b>Dépenses primaires totales</b>	<b>3.453.635</b>	<b>3.344.040</b>	<b>4.134.662</b>	<b>4.419.200</b>	<b>4.722.765</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	736	760.336	840.383	891.974
<b>Solde primaire</b>	<b>-338.853</b>	<b>-77.257</b>	<b>18.180</b>	<b>154.017</b>	<b>423.815</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	130.536	135.513	56.612	144.689
Charges d'intérêt totales	167.933	165.492	172.218	193.062	196.351
<b>Solde Net à financer</b>	<b>-506.786</b>	<b>-242.749</b>	<b>-154.038</b>	<b>-39.046</b>	<b>227.465</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	130.536	138.907	68.216	161.135

Sources : documents budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale ; calculs CERPE.

**Perspectives budgétaires « post-réforme » de la Cocof (milliers EUR)**

	<i>Budget 2013 initial</i>	<i>2014 CERPE</i>	<i>2015 CERPE</i>	<i>2019 CERPE</i>	<i>2023 CERPE</i>
<b>Recettes totales hors emprunts</b>	<b>397.867</b>	<b>409.202</b>	<b>423.739</b>	<b>455.673</b>	<b>489.370</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	0	0	0	0
<b>Dépenses primaires totales</b>	<b>402.581</b>	<b>407.890</b>	<b>413.875</b>	<b>440.907</b>	<b>471.651</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	184	142	204	826
<b>Solde primaire</b>	<b>-4.714</b>	<b>1.312</b>	<b>9.864</b>	<b>14.767</b>	<b>17.719</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-184	-142	-204	-826
Charges d'intérêt totales	910	1.295	1.275	1.053	788
<b>Solde Net à financer</b>	<b>-5.624</b>	<b>17</b>	<b>8.600</b>	<b>13.724</b>	<b>16.941</b>
<i>Dont impact 6<sup>ème</sup> réforme</i>	-	-184	-142	-204	-826

Sources : documents budgétaires de la Cocof ; calculs CERPE.